

## **RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 225-116 DU CODE DE COMMERCE SUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES DU GROUPE SUEZ ENVIRONNEMENT**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que lors de votre Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010, vous avez délégué aux termes de la 24<sup>ème</sup> résolution, à votre Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 28 millions d'euros (7 millions de titres), par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

En outre, lors de votre Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011, vous avez également délégué aux termes de la 16<sup>ème</sup> résolution, à votre Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, la compétence de décider, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 12 millions d'euros (3 millions de titres) avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de catégories de bénéficiaires dénommés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actionnariat et d'épargne internationaux du Groupe.

Par ailleurs, lors de ses séances du 17 mars, 19 mai et 2 août 2011, votre Conseil d'administration a déterminé les principales caractéristiques de l'Offre Réservée aux Salariés, appelée en interne « Sharing 2011 », et a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour mettre en œuvre l'Offre ;

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2011 a également décidé de porter le capital social de 2 034 831 164 euros à 2 001 351 164 euros par annulation de 8 370 000 actions auto-détenues. A l'issue de cette séance et conformément aux délégations de pouvoirs qui lui avaient été conférées par le Conseil, le Directeur Général a décidé de mettre en œuvre les augmentations de capital susvisées dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés, Sharing 2011.

- **Conditions définitives de l'opération**

Dans le cadre de Sharing 2011, le Groupe a proposé une formule d'actionnariat classique avec décote de 20% et abondement d'un montant maximum de 30 actions et une formule d'actionnariat avec effet de levier avec un capital garanti et un rendement minimum garanti de 2% par an. Les actions ont été souscrites, selon le pays de résidence, par les bénéficiaires soit en direct, soit par l'intermédiaire des fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) et dont les règlements agréés par l'Autorité des Marchés financiers en date du 20 avril 2011 définissent les conditions de cette opération.

Conformément aux dispositions légales et aux délégations de pouvoirs susvisées,

- le Directeur Général a décidé le 7 novembre 2011 :
  - de fixer le prix de souscription (hors Royaume-Uni) à 9,12 euros, soit 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sur le marché NYSE Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant le 7 novembre 2011, et
  - de fixer les dates de la période de souscription/ rétractation entre le 8 et le 11 novembre 2011 inclus pour les augmentations de capital hors Royaume Uni ;
- le Directeur Général a décidé le 10 novembre 2011 de prolonger la période de souscription/rétractation hors Royaume Uni jusqu'au 14 novembre 2011, minuit heure de Paris ;
- le Directeur Général a décidé le 7 décembre 2011 de fixer à 9,17 euros, le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du Share Incentive Plan au Royaume-Uni ;
- le Directeur Général a décidé le 8 décembre 2011 d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 39 584 152 euros, par l'émission de 9 896 038 actions nouvelles, portant jouissance au 1er janvier 2011.

Ces augmentations de capital, postérieures à la réduction de capital décidée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2011, portent le capital social de la Société de 2 001 351 164 euros à 2 040 935 316 euros et le nombre d'actions émises de 500 337 791 à 510 233 829. Le montant de la prime d'émission résultant de ces augmentations de capital s'élève à 49 679 238,22 euros, sur lequel seront imputés (i) les frais liés aux augmentations de capital, (ii) la dotation de la réserve légale à hauteur de 10% du capital et (iii) l'abondement en France.

Conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce, il est établi ci-dessous l'incidence des émissions d'actions nouvelles sur la situation de l'actionnaire au regard des comptes intermédiaires au 30 juin 2011. Pour la bonne information des actionnaires, sont également décrites ci-dessous les incidences des émissions sur la participation au capital des actionnaires au 8 décembre 2011, soit après prise en compte de la réduction de capital par annulation des titres auto-détenus décidée par le Conseil du même jour, qui aura préalablement fortement réduit par anticipation lesdites incidences.

• **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire au 30 juin 2011**

L'incidence de l'émission de 9 896 038 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société au 30 juin 2011 et n'ayant pas souscrit aux augmentations de capital sera la suivante :

**Participation de l'actionnaire au capital en %**

Avant annulation et émission	1,00 %
Après annulation de 8 370 000 actions et émission d'un nombre de 9 896 038 actions	1,00 %

En outre l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres sociaux au 30 juin 2011 pour un actionnaire détenant 1 action de la Société et n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital sera la suivante :

### **Quote-part (par action) dans les capitaux propres sociaux au 30 juin 2011**

Avant annulation et émission	12,92 euros
Après annulation de 8 370 000 actions et émission d'un nombre de 9 896 038 actions	12,88 euros

Les informations par action avant réalisation de ces augmentations de capital sont présentées sur la base du nombre d'actions total composant le capital au 30 juin 2011, soit 508 707 791 actions.

### **• Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire au capital au 8 décembre 2011**

L'incidence de l'émission de 9 896 038 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société au 8 décembre 2011 après la réduction de capital décidé par le Conseil d'administration du même jour et n'ayant pas souscrit aux augmentations de capital sera la suivante :

#### **Participation de l'actionnaire au capital en %**

Avant émission	1,00%
Après émission d'un nombre de 9 896 038 actions	0,98%

Les informations par action avant réalisation de ces augmentations de capital sont présentées sur la base du nombre d'actions total composant le capital au 8 décembre 2011 (post réduction du capital), soit 500 337 791 actions.

### **• Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action**

Le montant des augmentations de capital, primes d'émission incluses, soit 89 263 390,33 euros (avant imputation des frais, de l'abondement et de la dotation à la réserve légale) représente 1,84% de la capitalisation boursière de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédant le 8 décembre 2011, soit 4,84 milliards d'euros.

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle-ci n'a pas d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Fait le 15 décembre 2011

Le Conseil d'administration